

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE
SESSION 2009

ÉPREUVE E2 TECHNOLOGIE

**SOUS-ÉPREUVE A2 : ORGANISATION ET GESTION
D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

U2

Ce sujet comporte trois dossiers :

Un dossier sujet

Un dossier réponse

Un dossier technique

Dossier Sujet

LE DOSSIER RÉPONSES SERA RENDU DANS SON INTEGRALITÉ ET AGRAFÉ À UNE COPIE

L'usage de la calculatrice est autorisé

Questions	Barème
Travail 1 – Etudier la réglementation relative au maquillage longue durée	3,5 points
Travail 2 – Sélectionner un fournisseur pour l'acquisition du matériel	6 points
Travail 3 – Passer commande	5 points
Travail 4 – Participer aux activités de réception de la marchandise	5 points
Travail 5 – Concevoir un document publicitaire	3 points
Travail 6 – Répondre aux questions que se pose la responsable en matière de droit des salariés	3,5 points
Travail 7 – Préciser les comptes de trésorerie	8 points
Travail 8 – Mettre en place le planning du personnel	3 points
Travail 9 – Mesurer la performance de l'institut	3 points
Total	40 points

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER SUJET		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 1 sur 5	

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE
SESSION 2009

ÉPREUVE E2 TECHNOLOGIE

**SOUS-ÉPREUVE A2 : ORGANISATION ET GESTION
D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

U2

Ce sujet comporte trois dossiers :

Un dossier sujet

Un dossier réponse

Un dossier technique

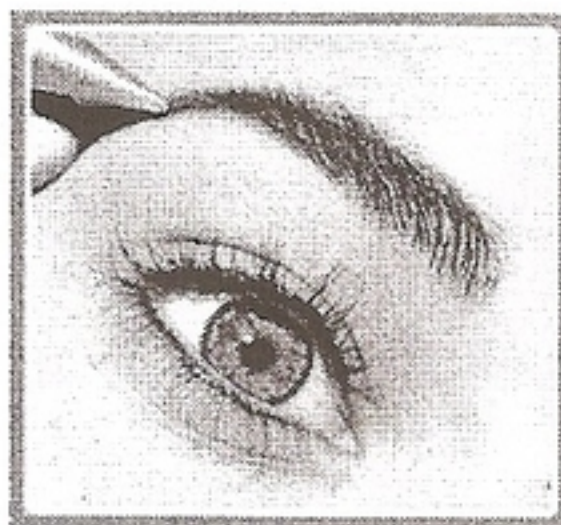
Dossier Sujet

LE DOSSIER RÉPONSES SERA RENDU DANS SON INTEGRALITÉ ET AGRAFÉ À UNE COPIE

L'usage de la calculatrice est autorisé

Questions	Barème
Travail 1 – Etudier la réglementation relative au maquillage longue durée	3,5 points
Travail 2 – Sélectionner un fournisseur pour l'acquisition du matériel	6 points
Travail 3 – Passer commande	5 points
Travail 4 – Participer aux activités de réception de la marchandise	5 points
Travail 5 – Concevoir un document publicitaire	3 points
Travail 6 – Répondre aux questions que se pose la responsable en matière de droit des salariés	3,5 points
Travail 7 – Préciser les comptes de trésorerie	8 points
Travail 8 – Mettre en place le planning du personnel	3 points
Travail 9 – Mesurer la performance de l'institut	3 points
Total	40 points

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER SUJET		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 1 sur 5	



AQUAREAL
25 rue de la loge
34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 22 12 45
Fax : 04 67 22 12 12
Mail : aquareal.azan@orange.fr
Site web : <http://www.aquarel.com>

Vous êtes salariée dans l'institut « AQUAREAL » situé à MONTPELLIER, 25 rue de la loge.

L'institut est ouvert sans interruption du lundi au samedi de 10h à 19h, pour offrir à sa clientèle une large gamme de produits ainsi que différentes prestations : UV, épilations, soin visage et soin corps.

Soucieuse de satisfaire sa clientèle, Mme AZAN envisage de développer une nouvelle activité : maquillage longue durée.

Outre votre activité d'esthéticienne, votre responsable vous sollicite pour un ensemble d'activités de gestion

Travail 1 : Étudier la réglementation relative au maquillage longue durée

Afin d'approfondir vos connaissances sur la technique du maquillage longue durée et son cadre réglementaire, Mme AZAN vous demande d'analyser un article paru dans un magazine professionnel (**document 1 du dossier technique**) « Limites de la dermographie : des rumeurs... à la réalité » *Cabines Février 2008*.

Question 1.1

Relevez le texte législatif en vigueur concernant la méthode du maquillage longue durée (**dossier réponses**).

Question 1.2

Précisez, au regard de la loi, vos obligations quant à l'agencement des locaux où vous pratiquez le maquillage longue durée et aux règles d'hygiène de base à appliquer (**dossier réponses**).

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER SUJET		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 2 sur 5	

Travail 2 : Sélectionner un fournisseur pour l'acquisition du matériel

Dans le cadre de la mise en place immédiate de la nouvelle formation, votre responsable vous demande d'étudier les propositions transmises par trois fournisseurs de matériel de maquillage longue durée ainsi que les formations dispensées (**document 2 du dossier technique**).

Question 2

Complétez sur le dossier réponse, le tableau de sélection du fournisseur et justifiez votre choix (**dossier réponses**).

Travail 3 : Passer commande

Nous sommes le 2 Mai. Après étude des propositions, Mme AZAN décide de commander l'appareil nécessaire au maquillage longue durée au fournisseur STYLIDERM. Elle contactera ultérieurement STYLIDERM pour une formation et s'approvisionnera en consommables (aiguilles etc..) chez un fournisseur local.

Elle vous remet le bulletin de commande du fournisseur STYLIDERM.

Les résultats seront arrondis à 2 décimales.

Question 3

Complétez le bulletin de commande n°152 du fournisseur STYLIDERM (**dossier réponses**).

Travail 4 : Participer aux activités de réception

Vous réceptionnez le matériel nécessaire à la mise en place du maquillage longue durée. Vous comparez le bon de livraison signé par Mme AZAN (**document 3 du dossier technique**) et la facture transmise par STYLIDERM (**dossier réponses**).

Les résultats seront arrondis à 2 décimales.

Question 4.1

Vérifiez et annotez vos remarques et commentaires éventuels sur la facture du fournisseur de façon très visible (**dossier réponses**).

Question 4.2

Rédigez la lettre de réclamation adressée au fournisseur le 6 mai (**dossier réponses**).

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER SUJET		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 3 sur 5	

Travail 5 : Concevoir un document publicitaire

Mme AZAN a étudié les tarifs de ses principaux concurrents et vous transmet les prix de vente qu'elle a établi pour le maquillage longue durée (**document 4 du dossier technique**).

Un document promotionnel à l'attention de ses fidèles clientes afin de développer cette nouvelle prestation à compter du 1^{er} juin 2009 est à réaliser.

Question 5

Concevez ce document publicitaire promouvant le maquillage longue durée, qui devra être lisible, visible et accrocheur (**dossier réponses**). **Ne pas utiliser de couleur.**

Travail 6 : Répondre aux questions en matière de droit des salariés

Votre responsable vous demande d'étudier la législation relative à la formation du personnel. Elle vous remet un document établi par la chambre des métiers et un article récupéré sur le site internet « travail.gouv » (**document 5 du dossier technique**).

Question 6.1

Qui a droit au DIF ? (**dossier réponses**)

Question 6.2

L'entreprise peut-elle refuser une formation en DIF ? Précisez (**dossier réponses**)

Question 6.3

Le salarié peut-il effectuer sa formation durant le temps de travail ? Précisez (**dossier réponses**)

Travail 7 : Préciser les comptes de trésorerie

Vous avez en charge la gestion des comptes de trésorerie. Mme AZAN vous fournit les mouvements de trésorerie de la période (**document 6 dossier technique**).

En cette fin de période vous présentez le compte 512 « banque Caisse d'Epargne » et le compte 530 « caisse ».

Les résultats seront arrondis à 2 décimales.

Question 7.1

Présentez le compte 512 « banque Caisse d'Epargne » sachant que le compte présentait un solde débiteur de 3 425,00 € le 1^{er} avril (**dossier réponses**).

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER SUJET		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 4 sur 5	

Question 7.2

Présentez le compte 530 « caisse » sachant que le compte présentait un solde débiteur de 840,00 € le 1^{er} avril (**dossier réponses**).

Question 7.3

Précisez la nature du solde de la caisse (**dossier réponses**).

Travail 8 : Mettre en place le planning du personnel

Afin de programmer les rendez-vous de la nouvelle activité sur les trois premiers jours de la semaine, vous disposez du planning (**dossier réponses**), ainsi que des consignes pour l'organisation du travail et des rappels juridiques (**document 7 dossier technique**)

Question 8

Complétez le planning (**dossier réponses**).

Travail 9 : Mesurer la performance de l'institut

Madame AZAN veut évaluer le personnel dans l'utilisation du nouveau matériel. A partir de la fiche descriptive du fournisseur Styliderm et du bilan de la première semaine de l'institut Aquarel (**document 8 dossier technique**) et de vos connaissances personnelles, répondez aux questions suivantes.

Question 9.1

Analysez les deux fiches. Que constatez-vous ? Justifiez votre réponse (**dossier réponses**).

Question 9.2

Quelles solutions préconisez-vous pour améliorer vos résultats ? (3 réponses minimum) (**dossier réponses**).

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER SUJET		
U2 : Organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 5 sur 5	

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
ESTHÉTIQUE/COSMÉTIQUE-PARFUMERIE

SESSION 2009

ÉPREUVE E2 TECHNOLOGIE

**SOUS-ÉPREUVE A2 : ORGANISATION ET GESTION
D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

U2

DOSSIER TECHNIQUE

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 1 sur 13	

en direct des conférences

Mondial SPA & BEAUTÉ
INTERNATIONAL SPA & BEAUTY EXHIBITION

PAR AUDE PIERRE

Limites de la dermographie: des rumeurs... à la réalité



L'appellation « dermographie » se définit ainsi: déposer par une méthode de griffures des substances colorantes dans le derme à des fins esthétiques et/ou reconstructrices. Lors du Mondial Spa & Beauté de mars dernier, Diane d'Estérel nous éclairait sur les points de la législation, relatifs au métier de dermographe; profession au caractère encore marginal où le flou législatif laisse place à de nombreuses rumeurs.

Quels termes pouvons-nous utiliser ?

Depuis une vingtaine d'années, les appellations adoptées sont plutôt anarchiques; parmi les plus courantes, on retrouve dermographie, dermopigmentation, maquillage permanent ou maquillage semi-permanent.

Ces dernières années, des restrictions, voire des interdictions, ont pointé quant à l'utilisation de certains termes, en l'occurrence, dermographie, dermopigmentation, maquillage permanent.

En remontant aux sources de l'information, on constate qu'elles ne sont basées sur aucun texte de loi, ni décret d'application. Il s'agit en fait de comptes-rendus de comités et de commissions

ministérielles, qui régulièrement se réunissent pour se pencher sur le statut et le métier de dermographe. Ces comptes-rendus sont ensuite diffusés aux esthéticiennes, par le biais des Fédérations, des syndicats ou de tout autre organisation professionnelle. C'est donc dans l'interprétation de l'information que se situe l'erreur. Tant qu'aucune loi, ni décret n'a été voté, ces comptes-rendus ont force de conseils.

À ce jour, seule l'origine étymologique des termes utilisés peut éventuellement servir de référence; dermographie signifie « écrire sur la peau », dermopigmentation est une extension de langage, banalisée dans notre profession.

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 2 sur 13	

Législation en l'état concernant la méthode

Le matériel

En ce qui concerne les appareils, aucune législation spécifique ne limite leur utilisation. La plupart des fabricants et distributeurs proposent désormais des appareils convenant à une bonne pratique, c'est-à-dire permettant de travailler régulièrement, à une juste profondeur, sans abîmer les tissus. Pensez néanmoins à vérifier la qualité du service après-vente.

Pour ce qui est des pigments, depuis le 9 août 2004, la législation européenne impose à tout fabricant la vérification de ses pigments par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSPS). Ce contrôle atteste de la conformité des pigments destinés à la mise sur le marché, notamment de leurs composants, de leur mode de fabrication et de leur conditionnement.

La législation européenne étant plus draconienne que la Food & Drug Administration, il conviendra de vous assurer que les pigments américains, que vous pouvez acheter, satisfont aux exigences législatives européennes.

Ref: Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

La législation européenne exige depuis la loi du 9 août 2004 que soient obligatoirement mentionnés sur l'étiquette de chaque flacon commercialisé dans son espace, la composition, le numéro de lot, la date de péremption, l'identification du fabricant, ainsi que l'agrément CE.

La technique

La fameuse technique de la griffure est au cœur du débat depuis que les esthéticiennes pratiquent la dermographie! Le fait de franchir l'épiderme, nous fait-il basculer dans l'acte médical? En fait, tout repose sur la manière de le franchir et il y a la plupart du temps confusion entre l'injection et l'aiguille. Une aiguille est un matériel; une injection est une technique. L'injection consiste à introduire un produit médicamenteux, préalablement aspiré, au niveau sous-cutané, musculaire ou intraveineux. L'injection est légiférée, de plus exclusivement réservée au corps médical. À matériel égal, la technique de la dermographie est totalement distincte; il s'agit de déposer une substance non médicamenteuse, selon une technique de griffure,

et non de piqûre. Certes, le derme superficiel est atteint, mais le fait d'y accéder par griffure bénéficie d'une absence totale de législation, tout comme la notion de profondeur, qui n'est pas davantage soulevée.

En France et dans les territoires d'Outre-Mer, la pratique de la dermographie est régie par les articles L1 à L11 du code de la santé publique (L86-17 du 6 janvier 1986, Art. 67 et Décret 86770 du 10 juin 1986).

Ces dispositions fixent les règles générales d'hygiène et toute autre mesure propre à préserver la santé de l'homme, notamment en termes:

- de prévention de maladies transmissibles;
- d'évacuation des déchets;
- d'aménagement des locaux professionnels (Art.117 Règlement Sanitaire Départemental Type);
- d'hygiène générale (Art.116 du Règlement Sanitaire Départemental Type ou RSDT) et des maladies dont la déclaration est obligatoire (JO 14 juin 1986).

La synthèse de ces textes et précédents ont force d'obligation (Art.117 du RSDT):

- aux locaux d'exploitation d'être convenablement aérés, éclairés, et de répondre aux prescriptions d'hygiène concernant les locaux de travail (Code du travail: hygiène et sécurité des travailleurs);
- ces locaux sont interdits à l'habitation et au commerce des denrées alimentaires;
- les meubles à usage professionnel ne peuvent être utilisés dans un autre but et doivent être nettoyés fréquemment;
- les déchets de coton, balayures... doivent être aussitôt recueillis dans un récipient muni d'un couvercle.

Beaucoup de dermographes sont trop peu formés.

Extrait de l'Art.118 du RSDT traitant de l'hygiène générale:

- les objets et instruments employés doivent être entretenus de manière à n'être en aucun cas une cause de transmission d'affection contagieuse et l'opérateur doit pour chaque client désinfecter ses instruments;

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 3 sur 13	

en direct des conférences

Mondial SPA & BEAUTÉ
INTERNATIONAL SPA & BEAUTY EXHIBITION



Dans ce métier,
le droit à l'erreur est de zéro.

- sans préjuger des mesures habituelles d'hygiène vestimentaire et corporelle..., les praticiens doivent, lorsqu'un client présente des lésions de la peau ou du cuir chevelu, s'abstenir d'utiliser des instruments destinés à l'usage de la clientèle courante et employer obligatoirement un matériel spécial, pour lequel des mesures de désinfection particulièrement rigoureuses seront adoptées;
- l'exploitant doit porter des gants à usage unique;
- les serviettes sont renouvelées pour chaque client et l'usage de produits spéciaux reste soumis à la réglementation en vigueur;
- les produits cosmétiques et les produits d'hygiène corporelle sont soumis aux dispositions de la loi du 10 juillet 1975 (JO du 11-7-1975);
- les exploitants sont tenus de fournir à leur personnel les moyens nécessaires afin que toutes les mesures d'hygiène soient respectées;
- les infractions constatées par les agents de santé peuvent entraîner la fermeture de l'officine, une amende pénale dont le maximum est porté à 2300 euros (depuis le 1^{er} octobre 1985) assortie d'un emprisonnement pour infraction de 4^e et 5^e classe.

Vous trouverez également dans le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2000 du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique des avis et recommandations relatifs à l'hygiène.

Législation en l'état concernant la formation et la qualification

Soyez vigilantes, la qualification et, pire encore, la formation s'effectuent dans un flou législatif total. À ce jour, aucune connaissance particulière, aucun savoir-faire ne sont requis pour devenir dermographe ou formateur en dermographie! Beaucoup de dermographes sont trop peu formés. Ceci explique la raison pour laquelle à la suite de nombreux accidents provoqués par des soi-disant professionnelles en raison d'un manque d'hygiène ou de tracé, les assurances sont devenues très méfiantes.

En ce qui concerne un recours législatif éventuel en cas d'erreur de tracé, hors problème d'hygiène et de pigments, sachez que vous ne pourrez être attaqué sur ce point aussi longtemps que perdure ce vide législatif sur la qualification et la formation.

En conclusion, le métier de dermographe implique de grandes responsabilités: vérification et suivi de la législation, respect et application des lois et décrets en vigueur, choix d'une formation de qualité, et maîtrise totale des techniques. Les dermographes consciencieuses, chevronnées sont unanimes: dans ce métier, le droit à l'erreur est de zéro. ●

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 4 sur 13	

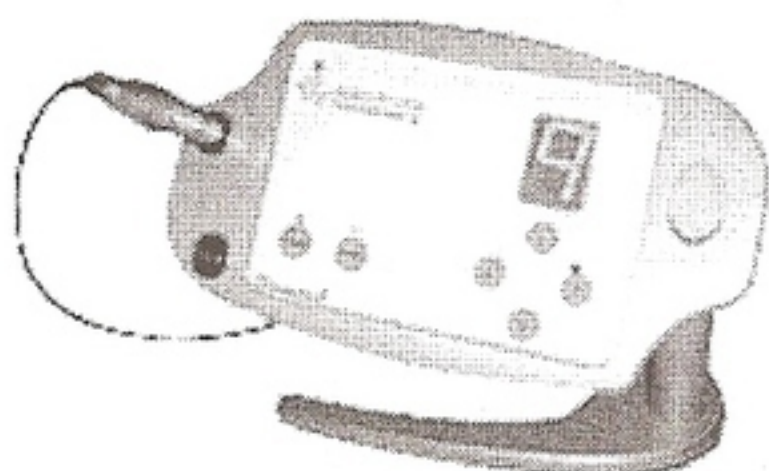
DOCUMENT 2 : proposition des fournisseurs PIGMENTSE, STYLIDERM et MEDIANE

PIGMENTSE

MODULE DIAMANT OU BI DIAMANT 90 °

Utilisation :

Appareil adapté aux sédentaires.
Existe avec stylo droit ou à 90°.



PIGMENTSE

12, rue Paul Cézanne
69330 MEYZIEU

04 72 45 49 63

MODULE DIAMANT OU B1 Réf 1210c

DIAMANT 90

Frais de port offerts – Paiement comptant – Livraison
sous 8 jours

2600.00 € Hors Taxes

FORMATION

Objectif du stage : se former en dermographie réparatrice. Historique, l'hygiène, la stérilisation, la chimie des pigments, la législation, la structure de piquage, la présentation du matériel, la colorimétrie, la typologie, les techniques, notre méthode ®, création du nuancier personnel.

REMISE DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES ET/OU DU DIPLÔME (Suivant les capacités)

Total d'heures : 21
Prix du stage : 1400 € NET HT

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 5 sur 13	

DOCUMENT 2 : (suite)

STYLIDERM



Prix de l'appareil :
2398,00 € HT

Ils répondent à **toutes les normes d'hygiène sécurité** en vigueur et sont produits selon un système qualité **ISO 9001/2000**. La technique pure et le cahier des charges ont été placés à un très haut niveau de conception. Bon nombre de **professionnels** ont choisi nos **dermographe "nouvelle génération"** pour leurs aptitudes exceptionnelles au travail du visage, zone bien plus contraignante que le reste du corps. Notre méthode permet un travail **rapide, efficace**, sans irritation, très bien tolérée par les épidermes les plus fragiles. Nos appareils sont plébiscités comme étant les meilleurs du marché.

Dermographe : 1 Appareil complet Stylographe Réf 4587w

Frais de port GRATUIT A PARTIR DE 490€ HT

Remise 10 % - PAIEMENT à 30 jours - livraison sous 48 heures

Styliderm
14 rue des carmes
75005 PARIS

01 43 25 14 25

TOUS NOS STAGES DE FORMATION SONT PERSONNALISÉS

Vous aurez la possibilité de maîtriser une technique efficace et rentable, ainsi que le matériel nécessaire à ses différentes applications. Aperçu des thèmes abordés:

- l'étude des pigments et du matériel
- la colorimétrie
- les diverses applications d'une pigmentation
- législation, hygiène
- démonstration d'une pigmentation
- pratique sur de nombreux modèles

Stage d'initiation: réservé aux titulaires d'un CAP d'esthétique ou personnes travaillant sous le contrôle effectif et permanent de celui-ci ou personnes justifiant d'une expérience de trois ans.

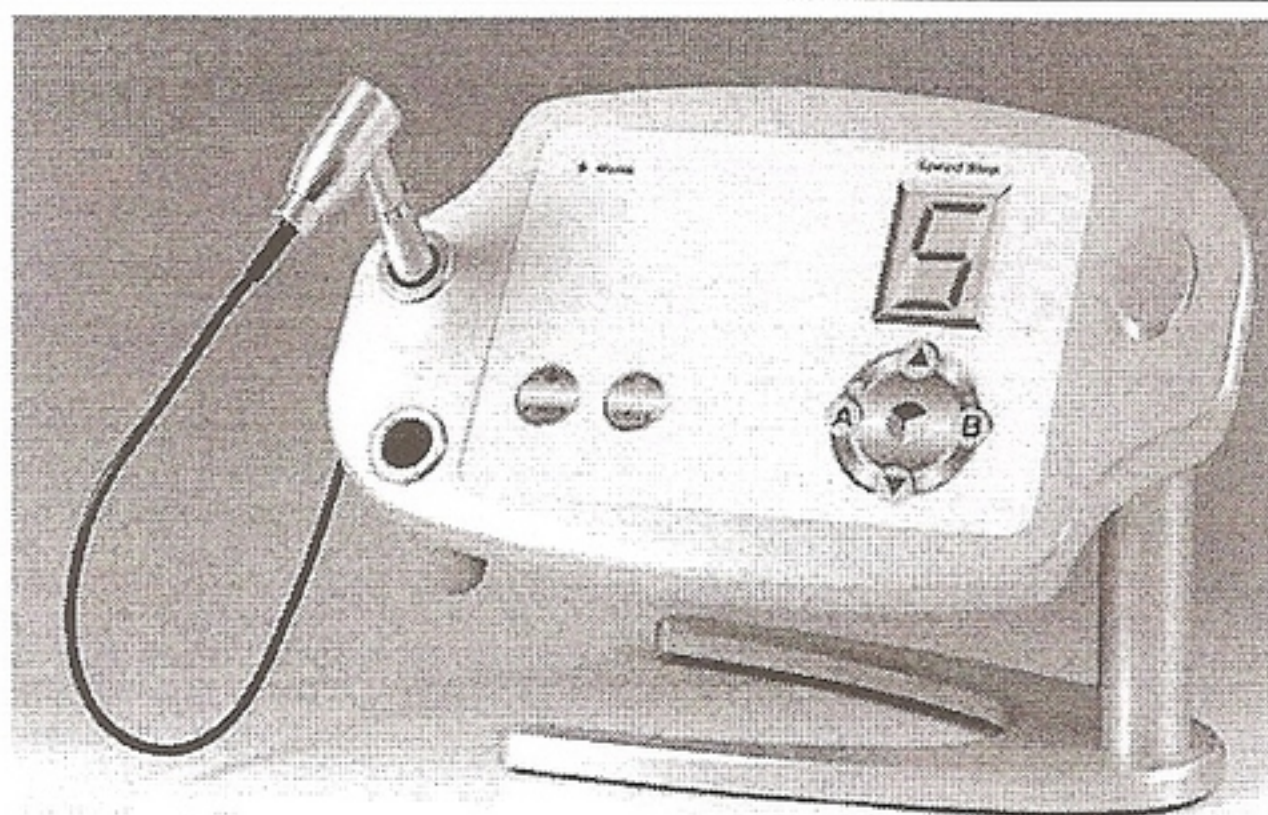
Cours de perfectionnement: réservé à nos clients qui doivent venir avec leur appareil STYLIDERM. Adaptation de travail à nos appareils, pratique sur modèles, théorie à la carte suivant besoins.

TARIFS DE LA FORMATION

STAGE A LA CARTE RÉSERVÉ AUX PERSONNES POSSÉDANT UN APPAREIL STYLIDERM				
NOMBRE DE JOURS	1 jour 7h00	2 jours 14h00	3 jours 21h00	5 jours 35h00
TARIF TOTAL TTC	395 €	770 €	1346 €	1800 €

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 6 sur 13	

MEDIANE



MEDIANE
14 rue Joseph Moulès
65000 TARBES

0.562.340.897

MODELE "MODUL DIAMANT" réf 8745

**Modèle "MODUL-DIAMANT" au look plus actuel,
carrosserie acier, même technologie de pointe que le modèle ET-Modul24**

Propriétés de l'appareil:

- * Anesthésie totalement inutile
- * Facilité d'utilisation
- * Appareil silencieux
- * Garantie d'hygiène pour vos clients
- * Conforme aux normes de la CE
- * Permet de travailler avec 2 couleurs alternativement
- * Perfection du travail
- * Rapidité d'exécution
- * Résultats précis et durables
- * Aiguilles et cônes jetables

Prix HT au détail: 2398.00€ Frais de port : 20 € le colis

Paiement comptant – Livraison sous 8 jours.

FORMATION

- Objectif et applications de la MICROPIGMENTATION
- Théorie et pratique de SOURCILS
- Théorie et pratique de LÈVRES
- Théorie et démonstration contours d'OEIL
- Précautions, recommandations, responsabilité civile, assurances
- Matériels de travail (sans appareil)
- Insensibilisations, l'avantage du matériel Sans Douleur

Cours Micropigmentation 2 jours à Tarbes/France (14 heures)	600,00
Cours Micropigmentation 3 jours à Tarbes/France (21 heures)	900,00

Tarifs HT

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 7 sur 13	

DOCUMENT 3 : Bon de livraison du fournisseur Styliderm

Styliderm
14 rue des carmes
75005 PARIS

01 43 25 14 25

AQUAREAL
25 rue de la loge
34000 MONTPELLIER

Commande N° 152 du 2 mai
Nombre de colis : 1
Expédition : par route
Ville de départ : Paris

BON DE LIVRAISON N° 325
À Paris
Le 4 Mai

Référence	Désignation des articles	Unité	Quantité	Observations
4587 w	1 Appareil complet Stylographe	1	1	
REÇU Ce jour les produits détaillés ci-dessus À : Montpellier Le : 4 mai 2009 Signature <i>Azan</i>		OBSERVATIONS		

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 8 sur 13	

DOCUMENT 4 : Tarifs de la dermopigmentation de l'institut AQUAREAL

J'ai étudié les tarifs de nos principaux concurrents. Voici les tarifs à présenter sur une brochure publicitaire à destination **de nos fidèles clientes.**

Nous proposerons le maquillage permanent à compter du **1^{er} juin** ce qui nous permettra d'être parfaitement formées à la pratique.

Offre découverte :

- 20 % pour tout rendez vous pris avant le 15 juin.

Nos tarifs :

Sourcils	250 €
Eye liner	
Cils inférieurs	150 €
Cils supérieurs	220 €
Yeux (inf et sup)	300 €
Contour des lèvres	270 €
Contour des lèvres et remplissage	330 €

Merci de me proposer une brochure publicitaire claire et attrayante.

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 9 sur 13	

DOCUMENT 5 : La formation du personnel

La Formation Continue (domaine de la gestion et du développement de l'entreprise):

En tant que salarié, la prise en charge de votre formation peut s'inscrire dans divers programmes dont :

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Il s'agit d'un dispositif d'accès à la formation professionnelle, permettant à un salarié de bénéficier chaque année de 20 h de formation, cumulables dans la limite de 120 h sur 6 ans.

Public concerné :

Les droits en DIF diffèrent en fonction de la nature du contrat de travail du salarié :

- Contrat à durée indéterminée, le salarié doit justifier d'une ancienneté minimale d'un an
- Contrat à durée déterminée (sous certaines conditions), le salarié doit justifier de quatre mois d'ancienneté dans les douze derniers mois

Les salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation ne peuvent bénéficier du DIF.

Procédure :

Le salarié doit formuler sa demande de formation, de préférence par écrit, auprès de son employeur qui dispose d'un délai d'un mois pour accepter ou refuser. Le choix de l'action de formation fait l'objet d'une négociation entre l'employeur et le salarié qui se concrétise par un accord écrit.

<http://www.cma-herault.fr/CMA/ESPACE-FORMATION/Financements>

L'employeur doit donner son accord sur le choix de l'action de formation. Il dispose d'un délai d'un mois pour répondre au salarié qui a sollicité son accord pour exercer son droit au titre du DIF. L'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation du choix de l'action de formation proposée par le salarié.

Pour éviter toute contestation sur les délais, il semble préférable que la demande du salarié s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception.

Face au refus de l'employeur, le salarié ne dispose d'aucun recours sauf celui de réitérer sa demande ultérieurement (il existe toutefois des dispositions particulières en cas de rupture du contrat de travail, voir ci-après). Si le désaccord persiste pendant deux exercices successifs, le salarié peut déposer sa demande dans le cadre du congé individuel de formation (CIF). L'organisme paritaire de gestion du CIF dont relève l'entreprise doit étudier la demande de formation.

Comment se déroule la formation ?

La formation suivie dans le cadre du DIF se déroule en dehors du temps de travail. Toutefois, une convention ou un accord collectif de branche peut prévoir que l'action de formation aura lieu en partie sur le temps de travail.

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 10 sur 13	

DOCUMENT 6 : mouvements de trésorerie de la période

Le 1^{er} avril 2009 : recette du jour : 355 € en espèces, 450 € en chèques

Le 5 avril 2009 : règlement de la facture d'eau par prélèvement bancaire 1800 €

Le 6 avril 2009 : dépôt d'espèces de 480 € à la Caisse d'Épargne
Recette du jour : 120 € en espèces, 375 € en chèques

Le 7 avril 2009 : achat d'une revue professionnelle en espèces 8,50 €

Le 8 avril 2009 : recette du jour : 180 € en espèces, 120 € en chèques

Le 9 avril 2009 : règlement du solde de la facture des tables de massage 2850 € par chèque bancaire

Le 12 avril 2009 : recette du jour : 480 € en chèques

Le 13 avril 2009 : achat de produits d'entretien réglé en espèces : 128 €

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 11 sur 13	

DOCUMENT 7 : Organisation du travail au sein de l'institut et rappels juridiques

- Organisation du travail des salariés

Esthéticienne	Jour de travail	Horaire de travail	Temps de pause
Stéphanie	Du mardi au samedi	11 h à 19 h	1 h
Cathy	lundi-mardi jeudi-vendredi-samedi	10 h à 17h 30	30 minutes

- ✓ Les salariés n'effectuent pas d'heures supplémentaires.
- ✓ La plage horaire de la pause déjeuner est libre à planifier entre 12 h et 15 h.
- ✓ La nouvelle prestation devra être pratiquée par les 2 employées de façon équilibrée afin qu'elles puissent s'approprier la technique de l'appareil qui vient d'être acheté.
- ✓ Madame AZAN est susceptible de prendre en charge une cliente, si nécessaire.

- Rappels juridiques

- ✓ La durée maximale de travail est fixée à 10 heures par jour
- ✓ L'employeur est tenu d'accorder au moins 20 minutes de pause lorsque le temps de travail quotidien atteint 6 heures

www.travail.gouv.fr

Baccalauréat professionnel esthétique/cosmétique-parfumerie DOSSIER TECHNIQUE		
U2 / organisation et gestion d'activités professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Coefficient 2	Durée : 3 heures
Repère de l'épreuve : 0906-ECP T	Page 12 sur 13	

Styliderm
 14 rue des carmes
 75005 PARIS
 01 43 25 14 25

Fiche descriptive prestation :
 Maquillage longue durée du contour des lèvres
 (avec utilisation appareil Styligraphe Réf 4587w)

Protocole conseillé :

- Durée prestation 1 h 30
- Consommables :
 - Compresses 6
 - Aiguille 1
 - Pigment esthétique 1 (dose 10 ml)

Extrait document technique



BILAN utilisation Styligraphe : semaine 1

AQUAREL

Éléments d'analyse

<ul style="list-style-type: none"> • Durée prestation • Consommables : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compresses ➤ Aiguille ➤ Pigment esthétique 	<p>1 h 45</p> <p>8</p> <p>1</p> <p>1.5</p> <p>(dose de 10 ml)</p>
--	---